



Délégation générale
Wallonie-Bruxelles
CHILI



4ème Concours national d'art oratoire en français 2023 Règlement

L'Institut français du Chili, la Représentation Wallonie-Bruxelles (Ambassade de Belgique), et l'Ambassade de la République d'Haïti en partenariat avec les Alliances Françaises de d'Antofagasta ; de Coquimbo ; de Concepción ; le Lycée Antoine de Saint-Exupéry (Santiago) ; le Lycée Charles de Gaulle (Concepción), le Lycée Jean D'Alembert (Valparaíso), l'Université Bernardo O'Higgins et l'Université de Concepción proposent à tous les publics francophones du Chili un concours d'éloquence dont l'objectif est de valoriser la capacité à s'exprimer sur un sujet imposé et l'art de convaincre et d'émouvoir son auditoire.

Ce concours se déroulera en plusieurs étapes :

1. Lancement : 24 avril 2023
2. Réception des vidéos de candidatures : jusqu'au 24 mai 2023, 23h59 (heure chilienne)
3. Annonce des demi-finalistes : 5 juin 2023
4. Formation en présentiel des demi-finalistes et demi-finale: 1^{er} et 2 juillet 2023
5. Annonce des sujets de la finale : 7 août 2023
6. Finale : 30 septembre 2023

Article 1 : Définition

Le concours d'éloquence est une initiative des services de coopération culturelle et pour le français de l'Ambassade de France au Chili, de la Représentation Wallonie-Bruxelles (Belgique francophone) et de l'Ambassade de la République d'Haïti au Chili autour de la promotion de la culture et de la langue française.

Article 2 : Comités de sélection

Présélection : la présélection sera assurée par le comité d'organisation, composé par le personnel de l'Institut français du Chili, de la Représentation Wallonie-Bruxelles et de l'Ambassade d'Haïti au Chili.

Demi-finale et finale : un jury composé de personnalités francophones compétentes dans divers domaines relatifs à l'art oratoire.

Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert à tout locuteur de français (niveau avancé, équivalent B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, sans nécessité de certification) résidant au Chili, sans distinction de nationalité, à partir de 15 ans révolus au 24 avril 2023.

Restrictions :

Par souci de transparence, les membres du comité d'organisateur du concours ne sont pas autorisés à participer.

Les dix finalistes du deuxième Concours national d'art oratoire en français, organisé au Chili en 2021, ainsi que les 10 finalistes de l'édition 2022 ne sont pas autorisés à participer au concours en 2023.

Article 4 : inscriptions à la présélection et modalités de participation.

L'inscription au concours est rendue effective par la validation du formulaire de candidature en ligne au plus tard le mercredi 24 mai 2023 à 23hrs59 (heure chilienne). Le formulaire sera complété avec des informations personnelles et de contact ainsi qu'un lien de téléchargement (de type Wetransfer, vidéo privé YouTube, drive...) de la vidéo de présélection. Dans cette vidéo, le candidat sera filmé ou se filmera dans l'exécution d'un monologue en français répondant à la thématique «Identités : construction et déconstruction». La vidéo aura une durée maximale de 3 minutes et **ne doit pas être éditée**. Ne seront acceptées qu'une seule vidéo par candidature, et une seule candidature par candidat.

Lien de candidature : [://forms.gle/yqjysNk79DwbzNwf6](https://forms.gle/yqjysNk79DwbzNwf6)

Article 5 : demi-finale

Le 5 juin sera annoncée la liste des 20 demi-finalistes. Les demi-finalistes participeront à une formation sur l'éloquence le 1er et 2 juillet 2023 à Santiago. Pour les participants résidant en région, le transport national depuis le lieu de résidence et l'hébergement seront pris en charge par le comité organisateur. La participation en présentiel à cette formation conditionne la participation à la suite du concours. Les candidats dans l'impossibilité de participer à la formation seront éliminés du concours, sauf en cas de force majeure, laissé à l'appréciation du comité organisateur. En cas d'élimination d'un demi-finaliste pour impossibilité de participer à la formation, le candidat suivant sur la liste d'attente de la présélection sera appelé à prendre sa place à la formation et dans le concours.

La demi-finale aura lieu à la suite de la formation, le 2 juillet.

Article 6 : finale

Les sujets pour la finale seront révélés le 7 août par voie électronique. Le thème général de la finale est « mémoire(s) ».

La finale aura lieu en présentiel à Santiago le samedi 30 septembre. Le comité organisateur prendra en charge les déplacements nationaux et l'hébergement des finalistes venant de régions.

Article 7 : Critères d'évaluation pour toutes les phases de sélection

Le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

Traitement du sujet	Le sujet est bien traité et s'appuie sur des illustrations précises et détaillées, argumentaire convaincant.
Qualités rhétoriques	Capacité à convaincre ; utilisation de figures de style, de citations, de recours à la dramatisation, propos structurés.
Qualité de l'expression orale	Grammaire ; vocabulaire ; élocution ; spontanéité (le texte n'est pas lu).
Présence scénique	Placement de la voix et du corps ; gestuelle ; occupation de l'espace ; respect des silences et variation du rythme ; recours à la dramatisation.
Respect des consignes	Temps de la prestation ; respect de la thématique.

Article 8 : Prix

1er prix : 1 billet d'avion Santiago – Paris - Santiago¹, offert par l'Institut français du Chili

2ème prix : équivalent à un montant de \$ 300.000

3ème prix : équivalent à un montant de \$ 200.000

Prix coup de cœur du public : lot de reconnaissance

Tous les finalistes recevront un lot de reconnaissance pour leur participation.

Article 9 : Droits d'image et d'auteur

L'inscription implique l'autorisation automatique de la part des candidats inscrits à ce que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou les photos prises lors de leurs prestations puissent faire l'objet d'une communication par les organisateurs à des fins

¹ Le billet d'avion en classe économique doit être acheté par les services de l'institut français au plus tard **le 31 octobre 2023, pour un voyage entre le 15 décembre 2023 et le 15 octobre 2024.** Le billet d'avion est intransférable. L'Institut français du Chili ne prend en charge aucune autre dépense. Les frais de transports nationaux, d'hébergement, de visa, de restauration et d'assurance, ainsi que toute autre dépense liée au voyage, sont exclusivement à la charge du gagnant.

L'ensemble des démarches administratives et des coûts liés à l'obtention du visa Schengen en vue du voyage en France sont entièrement et exclusivement à la charge du gagnant.

promotionnelles. Pour les candidats mineurs, cet accord devra être donné par les parents ou le(s) tuteur(s) légaux.

Article 10 : sponsor

L'entreprise l'île de France et la librairie Le Comptoir sont sponsors du concours. Le rôle du sponsor se limite à utiliser le nom et logo de l'évènement dans sa publicité et communication marketing en échange de son soutien financier ou matériel.

Article 11 : Acceptation du règlement

Le jury est souverain et ses décisions ne pourront être contestées. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure.

L'inscription à ce concours (cf.3) implique l'acceptation pure et simple du règlement.